

MM.

L'idée de fonder une crèche à Luxembourg a trouvé auprès du public et dans la presse l'accueil le plus sympathique et le plus chaleureux.

Des concours généreux et des plus dévoués semblent être assurés à l'Oeuvre, même avant sa naissance.

C'est que la crèche est, non seulement, le premier échelon de la protection de l'enfance, mais elle est encore une des formes les plus pures, les plus justes et les plus efficaces de la charité.

L.L. A.A. R.R. Mme la Grande-Duchesse et Mme la Grande-Duchesse héréditaire n'ont pas tardé à prendre l'intérêt le plus vif à la fondation d'une crèche et ont ainsi voulu s'associer très gracieuse-



ment aux dames charitables de Luxembourg dans un but commun de solidarité maternelle et de sollicitude pour l'enfance.

Qu'est-ce en réalité, qu'une crèche ?

La crèche est un établissement destiné à garder, pendant le jour, des enfants âgés de moins de trois ans, dont les mères ont besoin, pour vivre et entretenir leur famille, d'aller travailler hors du logis.

Ne seront donc pas reçus à la crèche les enfants des femmes qui peuvent rester chez elles pour leur donner des soins ; car la place de la femme est avant tout au foyer familial. La crèche ne doit venir en aide qu'aux femmes que la dure nécessité astreint à travailler dehors.

D'après une instruction toute récente et très consciencieuse, le nombre de ces malheureuses qui seraient dans les conditions voulues pour faire admettre leurs enfants à la crèche, est tant en ville que dans les faubourgs, relativement élevé, bien au-delà de nos prévisions.